



**Conférence  
des Nations Unies  
sur le commerce  
et le développement**

Distr.  
LIMITÉE

TD/L.393  
25 juin 2004

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

Onzième session  
São Paulo, 13-18 juin 2004

**FINANCEMENT ÉLECTRONIQUE DU COMMERCE  
POUR LES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES**

16 juin 2004 – Résumé établi par le secrétariat de la CNUCED

1. L'accès au financement pour le commerce et les fonds de roulement est d'une importance vitale pour la compétitivité des petites et moyennes entreprises (PME). Toutefois, la nature même des PME et leur profil de risque font que les obstacles auxquels elles se heurtent pour accéder à ce financement sont particulièrement élevés. Dans les pays en développement, le manque d'informations adéquates sur la situation financière et la solvabilité des PME est l'un des principaux obstacles. C'est pourquoi de nombreuses PME doivent avoir recours à l'autofinancement ou à un financement informel onéreux. Les nouvelles techniques relatives au financement électronique et à la gestion des risques dans le domaine du commerce, y compris des solutions TIC telles que l'information en ligne sur la solvabilité, l'assurance-crédit en ligne et les règlements électroniques pourraient beaucoup contribuer à améliorer la situation.
2. Les participants à la réunion, qui représentaient (notamment) des prestataires de services financiers brésiliens, régionaux et mondiaux de premier plan, ont pris part à des débats interactifs et à des séances de réflexion consacrés aux possibilités de collaboration entre divers acteurs des secteurs privé et public, aux niveaux national et international – banques, assureurs-crédit, sociétés d'informations financières, entreprises et leurs associations, organismes nationaux chargés du développement des PME, banques de développement et autres organisations nationales et internationales s'efforçant d'améliorer l'accès des PME au financement commercial et au financement électronique dans les pays en développement et les pays en transition.

3. Les participants ont examiné les possibilités de synergies entre des réseaux de financement commercial et d'information sur le crédit et des réseaux d'assurance-crédit disposant de bases de données électroniques standardisées et interexploitables sur la situation financière des entreprises. Dans de nombreux pays en développement et pays en transition, il n'existe toujours pas de réseau d'information sur la solvabilité des entreprises; la création d'agences de renseignements commerciaux et d'assureurs-crédit au niveau local, la présence d'acteurs internationaux sur les marchés locaux et leur collaboration étroite avec des banques et des associations d'entreprises pourraient aider à combler cette lacune. Pour les banques, l'extension géographique des systèmes d'assurance-crédit et d'évaluation financière contribuerait à internationaliser davantage le marché du financement du commerce en y intégrant les pays en développement et faciliterait les opérations de financement du commerce avec l'étranger grâce à une meilleure évaluation du risque pays et du risque commercial.

4. Une proposition de la CNUCED visant à combiner des solutions existantes d'évaluation électronique de la solvabilité financière et des mécanismes de partage des risques pour améliorer l'accès des PME au financement électronique du commerce a été examinée. La formule proposée repose sur deux éléments. Le premier est le partage des risques entre banques commerciales, organismes d'assurance-crédit, agences de renseignements commerciaux et associations professionnelles locales. Le second est, pour étayer le premier élément, la mise en place d'un système de cogarantie par des institutions financières internationales, des banques régionales et locales de développement et des organismes publics. La mise en commun, par les banques commerciales, les assureurs-crédit, les agences de renseignements commerciaux, les émetteurs de cartes, les associations professionnelles locales et les banques locales de développement, de renseignements sur la solvabilité des entreprises permettrait à un plus grand nombre d'entreprises d'être considérées comme solvables par les assureurs-crédit ou les agences de renseignements commerciaux, et par conséquent d'avoir accès au financement des transactions commerciales et de la trésorerie à des conditions plus concurrentielles.

5. Par exemple, un assureur-crédit pourrait fournir à une banque créancière une couverture d'assurance partielle pour une société emprunteuse solvable tandis qu'une association professionnelle locale pourrait communiquer à la fois à l'assureur-crédit et à la banque des informations confidentielles sur la solidité financière de cette société tout en participant à la mutualisation du risque. La société emprunteuse devrait également fournir une garantie partielle

à la banque. Les mécanismes de partage des risques varieraient en fonction de la situation du marché dans les pays. Les banques et les assureurs-crédit seraient responsables de la sélection des clients sur la base des cotes de solvabilité et devraient partager le risque de crédit en conséquence. Les associations de petites et moyennes entreprises (PME) pourraient aussi fournir une couverture partielle dans le cadre du mécanisme de mutualisation des risques mentionné plus haut, et les PME ayant une bonne cote de solvabilité devraient pouvoir garantir aux banques créancières leur emprunt en partie par des actifs. En outre, les associations de PME qui fournissent à des institutions financières partenaires des informations confidentielles sur les antécédents financiers, notamment en matière de paiements, de leurs membres encourageraient effectivement ces institutions financières à couvrir les risques des PME. La mise en place de mécanismes de cogarantie par des institutions financières internationales pourrait être considérée comme une priorité, notamment dans les pays à faible revenu. Ces institutions pourraient également envisager d'accorder des garanties intégrales en cas de crise financière généralisée.

6. Le bon fonctionnement de tels mécanismes inciterait les PME à fournir des renseignements commerciaux pour avoir une cote de crédit. Compte tenu du grand nombre de PME, les agences de renseignements commerciaux et les organismes d'assurance-crédit devraient développer les réseaux de collecte d'informations financières de base pour leurs bases de données. Dans les pays en développement et les pays en transition, ce sont notamment des assureurs privés locaux et des agences locales de renseignements commerciaux qui fournissent ces informations financières. Toutefois, leur nombre et leur capacité de recueillir des renseignements restent très limités. Dans ce contexte, de vastes réseaux comme la Fédération internationale des pôles commerciaux pourraient servir d'agents collecteurs d'informations de base sur le crédit pour le compte des agences de renseignements commerciaux et des sociétés d'assurance-crédit.

7. Des solutions de paiement en ligne par carte et d'autres solutions de règlement électronique pour le financement électronique du commerce ont également été proposées, dont un mécanisme permettant à des PME solvables d'utiliser des cartes de paiement assorties de limites de crédit assurées pour financer leurs exportations ou leurs besoins à court terme en fonds de roulement. Des cartes de paiement spéciales permettraient aux PME d'effectuer des transactions électroniques rapides, ce qui améliorerait leur compétitivité. L'amélioration de l'accès au financement électronique grâce à ce mécanisme pourrait encourager les PME à recourir davantage aux transactions électroniques, y compris pour l'achat de facteurs de

production à des conditions plus concurrentielles, la mise en place de leurs propres filières d'approvisionnement, ou la participation en tant que fournisseurs aux filières sur Internet de grandes sociétés.

8. Les débats sur la situation actuelle dans les pays en développement ont été axés sur la nécessité de sensibiliser davantage les PME au financement électronique, en particulier pour les paiements par carte et autres moyens de paiement électroniques. Un système novateur exploité par une banque de développement pour le financement commercial et le règlement des transactions commerciales par carte a été présenté. Les débats ont également porté sur un système inédit très sophistiqué de renseignements sur la solvabilité mis en place dans un grand pays en développement, qui avait considérablement amélioré l'accès des entreprises au financement. Des idées sur l'accès des PME des pays en développement à des services bancaires électroniques locaux ont été lancées et l'exemple d'une stratégie adoptée par une banque vis-à-vis des PME dans un grand pays en développement a été présenté. Les participants ont examiné les possibilités d'appliquer ces méthodes ou des méthodes similaires à d'autres pays en développement et pays en transition.

9. Des mécanismes de paiement électronique pour des règlements au comptant ont été examinés à l'intention des PME qui n'ont pas de comptes bancaires ou préfèrent payer au comptant et qui sont situées dans des régions éloignées. La Fédération internationale des pôles commerciaux a notamment proposé que les pôles commerciaux de son réseau présents dans plus de 80 pays servent d'agents de règlement électronique pour les PME, ce qui permettrait d'abaisser le coût et d'accroître la transparence des règlements électroniques servant pour le règlement au comptant entre PME non bancarisées. Cela nécessiterait toutefois la négociation d'accords entre la Fédération internationale des pôles commerciaux, les associations de cartes de paiement et les banques émettrices locales.

10. Les propositions de la CNUCED ont été examinées avec soin et des suggestions concernant les modalités de mise en œuvre ont été faites, mais d'autres modèles de transactions électroniques ont également été proposés. La création d'un groupe de travail chargé d'établir un plan d'activités pour la constitution d'un partenariat secteur public/secteur privé dans ce domaine a été proposée et approuvée.

-----